

FORMULAIRE 51-102F1

Le présent rapport de gestion doit être lu conjointement avec les états financiers intermédiaires de Klinik Health Ventures Corp. (la « société ») et les notes afférentes pour le trimestre se terminant le 31 mars 2020. Vous trouverez des renseignements supplémentaires concernant la société sur SEDAR à l'adresse www.sedar.com.

Le présent rapport de gestion a pour but d'aider le lecteur à comprendre les états financiers intermédiaires de la société pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 mars 2020. Les états financiers intermédiaires, ainsi que le présent rapport de gestion, sont destinés à fournir au lecteur une base raisonnable pour évaluer le rendement financier de la société ainsi que les déclarations prospectives relatives au rendement futur. Les états financiers intermédiaires sont préparés conformément aux normes internationales d'information financière (« IFRS ») publiées par le Conseil des normes comptables internationales (« CNCI »). Le lecteur doit également se reporter aux états financiers vérifiés de la société et aux notes afférentes pour la période allant de la date de constitution de la société au 31 décembre 2019.

Ce rapport de gestion a été préparé par la direction de la société, examiné par le comité d'audit et approuvé et autorisé pour publication par le conseil d'administration le 29 mai 2020. Tous les montants sont en dollars canadiens, sauf indication contraire.

Déclarations prospectives

Certaines déclarations contenues dans le présent document constituent des « déclarations prospectives », y compris les déclarations relatives à la transaction (telle qu'elle est définie ci-dessous) et à certaines de ses modalités, à la capacité des parties de réaliser la transaction, à la consolidation (telle qu'elle est définie ci-dessous), au ratio d'échange (tel qu'il est défini ci-dessous), à la capacité de l'émetteur résultant (tel qu'il est défini ci-dessous) de se qualifier en tant qu'émetteur de niveau 1 dans le secteur des sciences biologiques et d'autres déclarations qui ne sont pas des faits historiques. Lorsqu'ils sont utilisés dans ce document, les termes « peut », « pourrait », « devrait », « fera », « a l'intention », « prévoit », « propose », « anticipe », « croit » et l'emploi du conditionnel ainsi que les mots et expressions semblables utilisés par les dirigeants de la société visent à dénoter des déclarations prospectives. Ces déclarations tiennent compte des prévisions, des estimations et des attentes de la société, dans la mesure où elles se rapportent à ses positions actuelles fondées sur son expérience et son expertise en ce qui concerne les événements futurs, et sont soumises à certains risques, ainsi qu'à certaines incertitudes et hypothèses. De nombreux facteurs sont susceptibles de rendre les résultats, le rendement ou les réalisations réels de la société substantiellement différents des résultats, du rendement ou des réalisations futurs exprimés ou sous-entendus dans ces déclarations prospectives. Compte tenu de ces risques et incertitudes, le lecteur est invité à ne pas accorder une confiance excessive à ces déclarations prospectives. La société n'a pas l'intention, et n'assume aucune obligation, de mettre à jour ces facteurs ou d'annoncer publiquement le résultat d'une révision des déclarations prospectives contenues dans le présent document afin de refléter des résultats, des événements ou des développements futurs, sauf si la législation applicable en matière de valeurs mobilières l'exige.

Description des activités et vue d'ensemble

La société a été constituée en vertu de la *Loi sur les sociétés par actions* (Ontario) le 17 avril 2019. Elle est classée comme une société de capital de démarrage (« SCD ») en vertu de la politique 2.4 de la Bourse de croissance TSX (la « Bourse »). À titre de SCD, les principales activités de la société sont le repérage et l'évaluation d'actifs ou d'entreprises et, une fois qu'ils ont été repérés ou évalués, la négociation d'une acquisition ou d'une participation dans une entreprise (la « transaction admissible ») sous réserve de l'approbation des actionnaires, au besoin, et du consentement des organismes de réglementation.

La société n'a pas mené d'activités commerciales autres que d'engager des discussions dans le but de repérer une transaction admissible potentielle. Le 3 décembre 2019, la société a réalisé son premier appel public à l'épargne (le « placement ») de 15 000 000 d'actions ordinaires (les « actions ») au prix de 0,20 \$ par action, pour un produit brut de 3 000 000 \$ par l'intermédiaire de son placeur pour compte, Bloom Burton Securities Inc. Après la clôture du placement, un total de 19 347 500 actions sont émises et en circulation, dont 4 347 500 sont actuellement détenues en mains tierces conformément aux politiques de la Bourse.

Klinik Health Ventures Corp.

Rapport de gestion

Pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 mars 2020

Depuis mars 2020, les gouvernements du Canada et de l'Ontario, ainsi que des gouvernements étrangers, ont mis en place des mesures d'urgence en raison de la COVID-19. Le virus a eu une incidence considérable sur les marchés canadiens et internationaux des valeurs mobilières et des devises, ainsi que sur l'activité des consommateurs. À titre de SCD n'exerçant aucune activité commerciale, la société ne prévoit aucune incidence directe sur ses activités en raison de la pandémie. Toutefois, cet événement pourrait retarder ou nuire à la capacité de la société de réaliser la transaction (au sens donné à ce terme ci-après). Au 29 mai 2020, il demeure également impossible de quantifier ou d'estimer précisément cette incidence.

Transaction proposée

Le 20 mars 2020, la société a conclu une lettre d'intention (la « lettre d'intention ») avec 2576560 Ontario inc., exerçant ses activités sous le nom de NeuPath Health (« NeuPath »), qui fournit des services de gestion de la douleur chronique. La lettre d'intention décrit les principales modalités qui aboutiront en une prise de contrôle inversée de la société par NeuPath.

Après la période close le 31 mars 2020, la société a conclu un arrangement avec NeuPath le 24 avril 2020 (l'« arrangement ») en vertu duquel la société acquerra indirectement la totalité des actions ordinaires émises et en circulation de NeuPath (« actions de NeuPath ») en contrepartie d'actions (en incluant les transactions connexes et les procédures d'entreprise énoncées dans l'arrangement, ci-après la « transaction »). Veuillez vous reporter à la rubrique *Événements postérieurs – Transaction admissible* du présent rapport de gestion pour obtenir de plus amples renseignements.

Le siège social et bureau principal de la société est sis au 66, rue Wellington Ouest, bureau 5300, Toronto (Ontario) M5K 1E6.

Faits saillants

Les faits saillants suivants sont tirés des états financiers intermédiaires de la société préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») publiées par le Conseil des normes comptables internationales (« CNCI ») et aux interprétations du comité d'interprétation des IFRS.

Faits saillants de l'état de la situation financière	Au 31 mars 2020	Au 31 décembre 2019	
Fonds de roulement net	2 895 826	2 963 950	\$
Actifs totaux à court terme	2 990 851	3 021 057	\$
Passifs totaux à court terme	95 025	57 107	\$
Total des capitaux propres	2 895 826	2 963 950	\$

Faits saillants de l'état de la perte et de la perte globale	Période de trois mois se terminant le 31 mars 2020	De la constitution au 31 décembre 2019	
Revenus	Néant	Néant	\$
Frais			
Honoraires professionnels, droits de dépôt et frais bancaires	68 124	33 719	\$
Rémunération à base d'actions	10 664	82 029	\$
Perte nette et perte globale	(78 788)	(115 748 \$)	\$
Perte de base et diluée par action	0,005	0,071	\$
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	15 000 000	1 627 907	

La société n'a et ne réalisera aucune activité autre que le repérage et l'évaluation d'entreprises et d'actifs en vue d'une acquisition éventuelle dans le cadre d'une transaction admissible.

Capital social

Capital social autorisé :

- Nombre illimité d'actions ordinaires avec droit de vote
- Nombre illimité d'actions privilégiées sans droit de vote

a) Actions

Aucune action n'a été émise au cours de la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 mars 2020.

Actions incessibles

Certaines des actions émises et en circulation sont assujetties à une convention d'entiercement de titres de la SCD. Aux termes de cette convention, 10 % des actions incessibles seront libérées à la publication du bulletin final de la Bourse (la « libération initiale ») et un autre 15 % le seront au 6^e, 12^e, 18^e, 24^e, 30^e et 36^e mois suivant la libération initiale. Toutes les actions émises à l'exercice d'options sur actions attribuées à des administrateurs, à des dirigeants et à des non-salariés avant la réalisation d'une transaction admissible doivent également faire l'objet d'un entiercement jusqu'à la publication de la libération initiale. Par ailleurs, toutes les actions de la société acquises sur le marché secondaire avant la réalisation d'une transaction admissible par une personne ou une société qui devient une personne participant au contrôle doivent être rendues incessibles. La libération des actions incessibles est subordonnée à la réalisation de la transaction admissible, ce qui signifie que les actions répondent à la définition d'actions à restitution conditionnelle soumises à rappel. Sous réserve de certaines exemptions qu'autorise la Bourse, tous les titres de la société détenus par les dirigeants de l'émetteur résultant doivent également être rendus incessibles. La Bourse peut radier de sa cote les actions de la société lorsque celle-ci n'a pu réaliser une transaction admissible dans un délai de 24 mois suivant la date d'inscription à la cote. La radiation des actions entraînerait le retour et l'annulation de toutes les actions de lancement émises et en circulation, et ce, sans contrepartie.

b) Options

La société a mis en place un plan d'options sur actions pour ses administrateurs, dirigeants et consultants, en vertu duquel elle peut attribuer de temps en temps des options pour acquérir un maximum de 1 395 000 actions en circulation. Le prix d'exercice de chaque option octroyée dans le cadre du régime est déterminé par le conseil d'administration. Le régime vise à encourager la propriété d'actions par les administrateurs, les cadres supérieurs et les consultants de la société. La juste valeur des options est évaluée à la date d'attribution au moyen du MBS et est comptabilisée sur la période d'acquisition des droits. La juste valeur est comptabilisée en tant que charge avec une augmentation correspondante du surplus d'apports. Le montant comptabilisé en tant que charge est rajusté pour tenir compte du nombre d'options sur actions dont l'acquisition est prévue. Les options peuvent être accordées pour une durée maximale de cinq ans à compter de la date d'octroi. Elles peuvent être exercées selon les modalités déterminées par les administrateurs au moment de l'octroi de l'option. Les options expirent dans les 90 jours suivant la cessation de l'emploi ou de la fonction d'administrateur ou de dirigeant de la société et, en cas de décès, elles expirent dans un délai maximum d'un an après ce décès, sous réserve de la date d'expiration de l'option. Toute action émise lors de l'exercice des options avant que la société ne réalise une transaction admissible sera soumise à des restrictions en matière d'entiercement.

Aucune option n'a été octroyée au cours de la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 mars 2020.

Klinik Health Ventures Corp.

Rapport de gestion

Pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 mars 2020

Le tableau suivant présente la continuité des options d'achat d'actions :

	Nombre d'options d'achat d'actions	Moyenne pondérée Prix d'exercice (\$)
Accordées aux administrateurs et aux dirigeants	1 395 000	0,20
Solde au 31 mars 2020	1 395 000	0,20

c) Bons de souscription

Aucun bon de souscription n'a été octroyé au cours de la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 mars 2020.

Le tableau suivant illustre la continuité des bons de souscription :

	Nombre de bons de souscription	Moyenne pondérée Prix d'exercice (\$)
Attribués à des placeurs pour compte	1 500 000	0,20
Solde au 31 mars 2020	1 500 000	0,20

Liquidité, restriction de trésorerie et ressources en capital

Au 31 mars 2020, la société disposait d'un fonds de roulement de 2 895 826 \$ et d'une trésorerie de 2 990 851 \$. La société n'a donné aucun de ses actifs en gage pour garantir des prêts ou autres et n'est soumise à aucune clause d'endettement. La direction de la société estime qu'elle dispose d'une trésorerie suffisante pour faire face à ses obligations courantes et de ressources supplémentaires convenables pour être en mesure de réaliser la transaction.

Le produit de l'émission d'actions ne peut être utilisé que pour repérer et évaluer des actifs ou des entreprises en vue d'un investissement futur, à l'exception d'un montant équivalant à au plus 30 % du produit brut de l'émission d'actions ou 210 000 \$, selon le montant le moins élevé, qui peut être utilisé pour couvrir les frais administratifs et généraux prescrits de la société. Ces restrictions s'appliquent jusqu'à ce que la société réalise une transaction admissible.

La société surveille en permanence sa situation financière et actualise l'utilisation prévue de ses ressources de trésorerie sur la base des dernières données disponibles.

Transactions entre parties liées

Les parties sont réputées être liées lorsqu'une d'elles peut, directement ou indirectement, contrôler l'autre ou exercer une influence notable sur celle-ci lors de la prise de décisions financières et afférentes à l'exploitation. Par ailleurs, les parties sont considérées comme étant liées si elles sont assujetties à un contrôle commun. Une partie liée peut être un particulier ou une personne morale. On entend également par parties liées les membres du conseil d'administration, des membres de la famille proche ou des entreprises contrôlées par ces personnes, ainsi que des personnes exerçant des fonctions analogues. Une transaction est considérée comme une transaction entre parties liées s'il y a un transfert de ressources ou d'obligations entre les parties liées. Les transactions avec les parties liées sont effectuées dans le cours normal des activités et sont mesurées à la valeur d'échange, qui est le montant de la contrepartie établie et approuvée par les parties liées.

Aucune transaction avec des parties liées n'a eu lieu entre le 1^{er} janvier 2020 et le 31 mars 2020.

Arrangements hors bilan

Au 31 mars 2020, il n'y avait aucun arrangement hors bilan comprenant des éventualités, des engagements ou des garanties, ou autres.

Au 31 mars 2020, la société disposait de pertes fiscales de 163 874 \$ pouvant servir à réduire le bénéfice imposable futur. Une tranche de 95 749 \$ des pertes viendra à échéance au cours de l'exercice se terminant le 31 décembre 2039, et une tranche de 68 125 \$ des pertes viendra à échéance au cours de l'exercice se terminant le 31 décembre 2040.

Estimations comptables déterminantes

La préparation des états financiers exige que la direction pose des jugements, fasse des estimations et formule des hypothèses qui influent sur l'application des politiques ainsi que sur la valeur comptable des actifs et des passifs. Les estimations et les hypothèses connexes sont fondées sur des prévisions et divers autres facteurs qui sont considérés comme raisonnables dans les circonstances, dont les résultats constituent le fondement des jugements sur la valeur comptable des actifs et des passifs, difficile à établir à partir d'autres sources. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont passées en revue régulièrement. Les révisions des estimations comptables sont comptabilisées au cours de la période pendant laquelle l'estimation est révisée si la révision influence uniquement cette période ou au cours de la période visée par la révision et les périodes futures si l'examen influe sur la période courante et les périodes futures. La direction n'a eu recours à aucun jugement important dans le cadre de l'application des IFRS qui a un effet notable sur les présents états financiers intermédiaires.

Conventions comptables

La société a adopté toutes les principales conventions comptables au cours de la période intermédiaire conformément aux exigences des IFRS. Les conventions comptables adoptées et présentées dans la note 3 des états financiers intermédiaires sont appliquées de manière cohérente.

Adoption de nouvelles normes

Le 1^{er} janvier 2020, la société a adopté les modifications apportées à IAS 1 et à IAS 8 qui s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2020. Les modifications à IAS 1 facilitent la compréhension de la définition d'un élément important et ne visent pas à modifier le concept sous-jacent d'importance relative des normes IFRS. Le concept d'« obscurcissement » de l'information importante par de l'information non importante a été inclus dans la nouvelle définition. Le seuil de l'importance relative influençant les utilisateurs a été modifié, passant de « pourrait influencer » à « pourrait raisonnablement influencer ».

La définition d'« important » d'IAS 8 a été remplacée par une référence à la définition d'« important » d'IAS 1. De plus, le CNCI a modifié d'autres normes et le cadre conceptuel qui contiennent une définition du terme « important » ou qui renvoient au terme « important » afin d'en assurer la cohérence. L'adoption de ces modifications n'a eu aucune incidence importante sur les états financiers de la société.

Klinik Health Ventures Corp.

Rapport de gestion

Pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 mars 2020

Divulgarion des données relatives aux actions en circulation

En date du présent rapport de gestion, voici une description des titres de participation et des titres convertibles en circulation précédemment émis par la société :

<u>Actions et options</u>	<u>Autorisées</u>	<u>En circulation au 29 mai 2020</u>
Titres avec droit de vote ou de participation émis et en circulation	Nombre illimité d'actions ordinaires avec droit de vote	19 347 500 actions émises (voir la section <i>Capital social</i> ci-dessus)
	Nombre illimité d'actions privilégiées sans droit de vote	Aucune
Titres pouvant être convertis ou exercés pour obtenir des titres avec droit de vote ou de participation (options d'achat d'actions) attribués aux administrateurs, aux dirigeants ou aux consultants	Les options à émettre ne peuvent pas dépasser 1 934 750 actions.	1 934 750 pour l'achat du même nombre d'actions au prix de 0,20 \$ l'action. Les options peuvent être exercées jusqu'au 3 décembre 2024 ou jusqu'au 9 avril 2025.
Titres pouvant être convertis ou exercés pour obtenir des titres avec droit de vote ou de participation (bons de souscription) attribués à des placeurs pour compte	Bons de souscription non transférables des placeurs pour compte pour acheter jusqu'à 1 500 000 actions au prix de 0,20 \$ l'action. Ils doivent être exercés jusqu'au 3 décembre 2021.	1 500 000 bons de souscription aux placeurs et sous-placeurs pour compte pour l'achat du même nombre d'actions au prix de 0,20 \$ l'action. Ils doivent être exercés jusqu'au 3 décembre 2021.

Instruments financiers et autres

Un instrument financier désigne tout contrat qui donne lieu à un actif financier pour une entité et à un passif financier ou à un instrument de capitaux propres pour une autre entité. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque la société devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits de recevoir des flux de trésorerie provenant des actifs ont expiré ou ont été transférés et que la société a transféré la quasi-totalité des risques et des avantages liés à la propriété. Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le solde net est présenté dans le bilan, si la société a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et si elle a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

i) Actifs financiers

La société classe ses actifs financiers dans les catégories d'évaluation suivantes :

- ceux évalués ultérieurement à la juste valeur (soit en fonction des autres éléments du résultat global, soit en fonction du résultat net);
- ceux évalués ultérieurement au coût amorti.

Le classement est déterminé par le modèle d'affaires utilisé par la société pour gérer les actifs financiers et les caractéristiques contractuelles des flux de trésorerie. Pour ce qui est des actifs évalués à la juste valeur, les profits et les pertes sont inscrits soit dans le résultat net, soit dans les autres éléments du résultat global.

Lors de la comptabilisation initiale, la société évalue un actif financier à sa juste valeur, majorée, dans le cas d'un actif financier qui n'est pas classé à la juste valeur par le biais du résultat net, des coûts de transaction qui sont directement attribuables à l'acquisition de l'actif financier. Les coûts de transaction des actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont passés en charges dans le résultat net.

L'évaluation ultérieure des actifs financiers est fonction de leur classement. Il existe trois catégories d'évaluation dans lesquelles la société classe ses actifs financiers :

- **Coût amorti** : Les actifs détenus pour le recouvrement de flux de trésorerie contractuels lorsque ces flux de trésorerie représentent uniquement des paiements de capital et d'intérêts sont évalués au coût amorti. Un profit ou une perte sur un placement en titres de créance qui est ultérieurement évalué au coût amorti est comptabilisé en résultat net lorsque l'actif est décomptabilisé ou qu'il perd de la valeur. Les produits d'intérêts liés à ces actifs financiers sont inclus au titre des produits financiers au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif.
- **Juste valeur par les autres éléments du résultat global** : Les instruments de créance qui sont détenus pour le recouvrement des flux de trésorerie contractuels et pour la vente des instruments de créance, où les flux de trésorerie des actifs représentent uniquement les paiements du capital et des intérêts, sont mesurés à la juste valeur par les autres éléments du résultat global. Les fluctuations de la valeur comptable sont reflétées dans les autres éléments du résultat global, à l'exception des profits et des pertes de valeur, des produits d'intérêts et des profits et pertes de change, qui sont comptabilisés en résultat net. Lorsque l'instrument de créance est décomptabilisé, le cumul du profit ou de la perte précédemment comptabilisé au titre des autres éléments du résultat global est reclassé des capitaux propres en résultat net et pris en compte dans les autres profits (pertes). Les produits d'intérêts liés à ces instruments de créance sont inclus dans les produits financiers selon la méthode du taux d'intérêt effectif.
- **Juste valeur par le résultat net** : Les actifs qui ne répondent pas aux critères du coût amorti ou à la juste valeur par les autres éléments du résultat global sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net. Un profit ou une perte sur un placement qui est ultérieurement évalué à la juste valeur par le biais du résultat net est comptabilisé en résultat net et présenté en tant que produit dans l'état de la perte et du résultat global dans la période au cours de laquelle il survient.

La société classe la trésorerie en tant qu'actif financier évalué à la juste valeur par le biais du résultat net. À l'heure actuelle, elle n'a pas d'autres actifs financiers.

ii) Passifs financiers

Un passif financier est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net s'il est classé comme détenu à des fins de transaction ou s'il est désigné comme tel au moment de la comptabilisation initiale. Les coûts de transaction directement attribuables sont comptabilisés en résultat net à mesure qu'ils sont engagés. Les variations de la juste valeur des passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont présentées comme suit : si la société décide de désigner les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, le montant de la variation de la juste valeur qui est attribuable aux changements du risque de crédit lié au passif est présenté dans les autres éléments du résultat global et le montant restant de la variation de la juste valeur est inscrit dans le résultat net. La société ne désigne aucun passif financier à la juste valeur par le biais du résultat net.

Les autres passifs financiers non dérivés sont initialement évalués à la juste valeur, moins les coûts de transaction directement attribuables. Après la comptabilisation initiale, ces passifs sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. À l'heure actuelle, la société classe tous ses passifs financiers comme étant détenus au coût amorti. Ces passifs financiers sont classés dans les passifs courants, car le paiement est exigible dans au plus 12 mois.

iii) Hiérarchie des justes valeurs des instruments financiers

Les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur dans les états financiers sont classés selon une hiérarchie des justes valeurs qui reflète l'importance des données d'entrée servant à effectuer les évaluations. La hiérarchie des justes valeurs se compose des niveaux suivants :

Niveau 1 – évaluation fondée sur des prix (non rajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques;

Niveau 2 – techniques d'évaluation fondées sur des données autres que les prix cotés inclus dans le niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, directement (à savoir les prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix);

Niveau 3 – techniques d'évaluation fondées sur des données relatives à l'actif ou au passif qui ne découlent pas de données observables de marché (données non observables).

La société a pour instruments financiers la trésorerie et les équivalents de trésorerie.

La valeur comptable des actifs financiers évalués à la juste valeur se chiffre à 2 990 851 \$.

Les instruments financiers de la société l'exposent à divers risques. Elle s'est dotée d'un cadre de gestion des risques exhaustif pour surveiller, évaluer et gérer ces risques. L'analyse qui suit fournit des renseignements sur les risques auxquels la société est exposée ainsi que sur les concentrations de ces risques en date du 31 mars 2020.

Renseignements sur les risques et justes valeurs

La valeur des instruments financiers de la société, qui englobent la trésorerie ainsi que les comptes créditeurs et les charges à payer, se rapproche de la juste valeur en raison de l'échéance relativement courte de ces instruments. La direction est d'avis que ces instruments financiers n'exposent pas la société à des risques de taux d'intérêt, de change ou de crédit importants.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque que la société ne puisse satisfaire à ses obligations financières lorsqu'elles deviennent exigibles ou qu'elle ne puisse le faire qu'à un coût excessif. Au 31 mars 2020, la société avait des comptes créditeurs et des charges à payer de 95 025 \$ échéant dans les 12 mois et disposait d'une trésorerie de 2 990 851 \$ pour faire face à ses obligations courantes. Par conséquent, le risque de liquidité de la société est minime.

Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque de perte causée par l'incapacité d'une contrepartie à s'acquitter de ses obligations de paiement. La société estime qu'elle n'est exposée à aucun risque de crédit important.

Gestion du capital

L'objectif que la société s'est fixé en matière de gestion du capital est de maintenir sa capacité à poursuivre son exploitation afin de pouvoir réaliser un rendement pour ses actionnaires et de procurer des avantages aux autres parties prenantes. La société a déterminé que le capital social et le déficit entrent dans la définition du capital.

Dans le cadre de sa gestion du capital, la société vise principalement à s'assurer qu'elle dispose de liquidités suffisantes pour financer le repérage et l'évaluation d'acquisitions potentielles. Pour obtenir les capitaux supplémentaires nécessaires à la réalisation de ces plans, la société peut tenter de recueillir d'autres fonds en émettant des titres de participation ou en s'assurant le concours de partenaires stratégiques.

La société n'est soumise à aucune exigence externe en matière de capital autre que les liquidités soumises à des restrictions dont il est question à la note 4 des états financiers intermédiaires.

Risques et incertitudes

La société existe depuis peu. Il n'y a aucune garantie qu'une transaction admissible sera réalisée. Un financement supplémentaire par capitaux propres ou par emprunt peut être nécessaire pour réaliser une

Klinik Health Ventures Corp.

Rapport de gestion

Pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 mars 2020

transaction admissible. Rien n'assure que la société sera en mesure d'obtenir un financement adéquat pour poursuivre ses activités. Les titres de la société doivent être considérés comme un investissement hautement spéculatif. Les facteurs de risque suivants doivent recevoir une attention particulière lors de l'évaluation d'un investissement dans l'un des titres de la société :

- a) jusqu'à la réalisation d'une transaction admissible, la société n'est pas autorisée à exercer une activité autre que le repérage et l'évaluation d'éventuelles transactions admissibles;
- b) la société n'a eu aucune activité commerciale et n'a acquis aucun actif substantiel depuis sa constitution, à l'exception de liquidités;
- c) la société n'a pas d'antécédents de bénéfices, n'a pas versé de dividendes et ne générera pas de bénéfices ou ne versera pas de dividendes avant la réalisation de la transaction admissible au plus tôt;
- d) la société ne dispose que de fonds limités pour repérer et évaluer les transactions admissibles potentielles et rien ne garantit qu'elle sera en mesure de trouver une transaction admissible appropriée;
- e) même si une transaction admissible proposée est repérée, rien ne garantit que la société sera en mesure de mener à bien cette transaction;
- f) la transaction admissible peut être financée en tout ou en partie par l'émission d'autres titres par la société, ce qui peut entraîner une dilution supplémentaire pour l'investisseur, laquelle peut être importante, et qui peut également se traduire par un changement de contrôle de la société;
- g) rien ne garantit qu'un marché actif et liquide des actions ordinaires se développera et un investisseur peut éprouver des difficultés à revendre ses actions ordinaires;
- h) si la société ne parvient pas à réaliser une transaction admissible dans les 24 mois suivant l'inscription à la cote, la Bourse pourrait suspendre ou radier ses actions ordinaires et une ordonnance provisoire d'interdiction d'opérations pourrait être émise contre les titres de la société par une commission des valeurs mobilières compétente si ses actions ordinaires sont suspendues de la négociation ou radiées de la Bourse ou autrement;
- i) la société est en concurrence avec d'autres sociétés de capital-risque qui recherchent des transactions admissibles appropriées. En outre, d'autres sociétés de capital-risque peuvent disposer de ressources financières et techniques nettement plus importantes que celles de la société.

Responsabilité de la direction en matière d'information financière

Les états financiers de la société et les autres données financières figurant dans le présent rapport de gestion relèvent de la responsabilité de la direction de la société et ont été examinés et approuvés par le conseil d'administration. Les états financiers intermédiaires ont été préparés par la direction conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada (c'est-à-dire les IFRS) et comprennent certains montants fondés sur les meilleures estimations de la direction qui a fait preuve d'un jugement prudent. La direction est responsable du choix des principes et méthodes comptables.

La direction reconnaît sa responsabilité dans la conduite des affaires de la société de manière à se conformer aux exigences des lois applicables et aux normes et principes financiers établis, et dans le maintien de normes de conduite appropriées dans ses activités.

Le conseil d'administration supervise les états financiers intermédiaires et les autres données financières par l'intermédiaire de son comité d'audit, qui est composé d'une majorité d'administrateurs ne faisant pas partie de la direction. Le rôle de ce comité consiste à examiner les états financiers intermédiaires et à recommander au conseil d'administration de les approuver, et à examiner les systèmes de contrôle interne et de protection de l'information et toutes les autres questions relatives à la comptabilité et aux finances de la société. Pour ce faire, le comité d'audit se réunit avec les auditeurs externes, avec ou sans la direction de la société, pour examiner

leurs plans d'audit respectifs et discuter des résultats de leur examen. Ce comité est chargé de recommander la nomination des auditeurs externes ou le renouvellement de leur mission.

Événements postérieurs

a) Modification du régime d'options d'achat d'actions

Le 9 avril 2020, le conseil d'administration de la société a approuvé une modification du régime d'options d'achat d'actions afin d'augmenter le nombre d'actions ordinaires réservées à l'émission dans le cadre de ce régime de 1 395 000 à 1 934 750. La Bourse a approuvé cette modification le 3 avril 2020.

b) Options sur actions octroyées

Le 9 avril 2020, la société a attribué 539 750 options sur actions à certains de ses administrateurs et dirigeants. Chaque option sur actions permet à son porteur d'acquérir une action ordinaire de la société au prix de 0,20 \$ l'action. Ces options sont acquises à hauteur de 25 % à chacune des première, deuxième, troisième et quatrième dates d'anniversaire de la date d'attribution.

c) Transaction admissible

Le 24 avril 2020, la société a conclu l'arrangement avec NeuPath. Aux termes de l'arrangement, la société acquerra indirectement la totalité des actions de NeuPath émises et en circulation en contrepartie d'actions. Il est prévu que la transaction constituera la transaction admissible de la société.

La transaction est assujettie, entre autres, à l'obtention des approbations requises des actionnaires de NeuPath, à l'approbation finale de la Bourse, à l'approbation des tribunaux et aux conditions de clôture normales. Sous réserve du respect des conditions de clôture, les parties prévoient conclure la transaction le ou vers le 25 juin 2020.

À la réalisation de la transaction, la société exercera les activités de NeuPath (la société après la réalisation de la transaction est appelée ci-après l'« émetteur résultant »).

La transaction doit être réalisée aux termes de l'arrangement conformément à un plan d'arrangement approuvé par le tribunal en vertu de la *Loi sur les sociétés par actions* (Ontario). La transaction devra être approuvée par au moins 66,666 % des votes exprimés par les actionnaires de NeuPath présents à une assemblée extraordinaire des actionnaires de NeuPath. La société a conclu des conventions usuelles d'appui au vote avec certains actionnaires de NeuPath, ainsi qu'avec chacun des administrateurs et des membres de la haute direction de NeuPath.

Dans le cadre de l'arrangement : i) les porteurs d'actions de NeuPath émises et en circulation recevront cinq (5) actions de la société pour chaque action de NeuPath (le « ratio d'échange ») qu'ils détiennent; et ii) toutes les options et tous les bons de souscription convertibles en actions de NeuPath seront échangés, en fonction du ratio d'échange, contre des titres équivalents pour acheter des actions ordinaires de l'émetteur résultant selon des modalités essentiellement analogues. À titre de condition de la transaction et sous réserve de l'approbation des actionnaires de la société, la société procédera également au regroupement d'actions (le « regroupement »). Le regroupement se fera à raison d'une (1) action après le regroupement pour chaque cinq (5) actions avant le regroupement qui seront émises et en circulation immédiatement après l'exécution des étapes i) et ii) susmentionnées (les « actions regroupées »). Les actions regroupées représenteront toutes les actions ordinaires émises et en circulation (les « actions de l'émetteur résultant ») de l'émetteur résultant.

À la réalisation de la transaction, il est prévu que les anciens actionnaires de NeuPath détiendront environ 86 % des actions de l'émetteur résultant et que les anciens actionnaires de la société détiendront environ 14 % des actions de l'émetteur résultant (sur une base non diluée).

La réalisation de la transaction est assujettie à un certain nombre de conditions préalables, notamment i) l'approbation de la transaction par les actionnaires de NeuPath; ii) l'approbation par les actionnaires de la société des questions susmentionnées relativement à la transaction; iii) la réception de tous les consentements,

Klinik Health Ventures Corp.

Rapport de gestion

Pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 mars 2020

renonciations et approbations requis de la Bourse, du tribunal et de toute autre autorité en valeurs mobilières ayant compétence.

d) Dépôt remboursable

La société a convenu de verser à NeuPath, à titre d'avance, un dépôt remboursable de 225 000 \$ (le « dépôt ») sous réserve des modalités d'une convention de dépôt remboursable conclue le 24 avril 2020 entre la société et NeuPath. NeuPath n'utilisera le dépôt qu'à des fins de dépenses ou d'investissements liés à la transaction, et à aucune autre fin. Le dépôt a été approuvé par la Bourse et a été versé à NeuPath par la société, à titre d'avance, le 12 mai 2020.

e) Filiale

Le 21 avril 2020, 2752695 Ontario inc., une filiale en propriété exclusive de la société, a été constituée en vertu de la *Loi sur les sociétés par actions* (Ontario) aux fins de fusion avec NeuPath aux termes de l'arrangement.

Autres renseignements

Les politiques de la Bourse interdisent aux sociétés de capital-risque d'exercer des activités officielles de relations avec les investisseurs. Les communications d'entreprise et les demandes des investisseurs sont traitées par les administrateurs de la société. Vous trouverez des renseignements supplémentaires concernant la société sur SEDAR à l'adresse www.sedar.com.

Klinik Health Ventures Corp.

Rapport de gestion

Pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 mars 2020

RENSEIGNEMENTS SUR LA SOCIÉTÉ

<u>Coordonnées</u> <u>Siège social</u> 66, rue Wellington Ouest, bureau 5300, Toronto (Ontario) M5K 1E6 Canada	<u>Administrateurs</u> Eva Koci N. Nicole Rusaw Dan Legault Walt Macnee
<u>Auditeurs</u> Zeifmans LLP 201, avenue Bridgeland, Toronto (Ontario) M6A 1Y7 Canada	<u>Comité d'audit</u> Eva Koci Dan Legault Walt Macnee
<u>Banque</u> Banque Royale du Canada C.P. 4047, terminal A Toronto (Ontario) M5W 1L5	<u>Agent des transferts</u> Fiducie TSX
<u>Conseillers juridiques</u> McCarthy Tétrault S.E.N.C.R.L., s.r.l.	